



PROCES VERBAL
N° 59/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le mardi 17 septembre à 13 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Mohmed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°-Examen de la lettre N°418/CPMP/SI reçue le 11 septembre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de passer un marché par entente directe pour la réhabilitation de la chancellerie et de la résidence de l'Ambassade de Mauritanie à Paris.

Décision

La CNCMP considère que les éléments fournis ne justifient pas la dérogation demandée.

2°-Examen de la lettre N°414/CPMP/SI reçue le 12 septembre 2013, demandant l'approbation de l'additif n°1 au DAOI des travaux de construction du pont de kamour.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif n°1 au DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

3°-Examen de la lettre N°424/CPMP/SI reçue le 16 septembre 2013, demandant l'approbation de l'additif n°2 au DAO des travaux de construction du pont de kamour.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif n°2 au DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds

Procès verbal du 17 septembre 2013

Page 1 sur 6

4°-Examen de la lettre N°409/CPMP/SI reçue le 03 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de détection RX pour l'agence Nationale de l'Aviation civile (ANAC).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution du marché au soumissionnaire HTDS pour un montant de 266.677, 88 Euro et un délai de livraison d'un (01) mois.

5°-Examen de la lettre N°413/CPMP/SI reçue le 11 septembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs aux :

1. travaux de construction de stades de 1000 places à l'intérieur du pays (lot 4) ;
2. travaux de construction de palais de justice à l'intérieur du pays (lot 3 et 4) ;
3. travaux de construction d'infrastructures et des équipements à Foug Gleita ;
4. travaux de construction de locaux de la chancellerie et résidence de l'ambassade de Mauritanie à Addis Abeba.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passé comme suit :

1. travaux construction de stades : (lot 4) à SEC TP pour un montant de 405.193.512 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 12 mois ;
2. travaux de construction de palais de justice à l'intérieur du pays
 - lot 3, ville de d'Akjoujt passé avec la société AFRICA BAATIMENT pour un montant de 110.902.652 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
 - lot 4, ville de Tidjikdja passé avec la société SEC TP pour un montant de 117.000.055 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
3. travaux de construction des infrastructures et équipements à Foug Gléita passé comme suit :
 - Lot 1 : à l'entreprise ZAR pour un montant de 339.211.609 UM TTC et un délai d'exécution de 12 mois.
 - Lot 2 : à l'entreprise OUMOUL GHOURA pour un montant de 277.705.953 UM TTC et un délai d'exécution de 12 mois.
4. travaux de construction de locaux de la chancellerie et résidence de l'ambassade de Mauritanie à Addis Abeba passé avec China jiangxi corporation pour un montant de 1.629.591,22 Euro TTC HTVA et un délai d'exécution de 18 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CSA

6°-*Examen* de la lettre N°045/CPMP/CSA reçue le 12 septembre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à l'acquisition de 14.000 tonnes de blé et 4000 tonnes de sucre au profit du programme EMEL 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

7°-*Examen* de la lettre N°194/CPMP/Ssouv reçue le 12 septembre 2013, demandant l'approbation du plan de passation des marchés du Projet LEHDADA pour l'année 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

8°-*Examen* de la lettre N°195/CPMP/Ssouv reçue le 12 septembre 2013, demandant la non objection sur la décision de la CPMP/Ssouv de reporter la date de dépôt des offres relatives à la demande de propositions pour l'étude d'AEP de la zone Nord.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Ss de reporter la date de dépôt des offres relatives à la demande de propositions pour l'étude d'AEP de la zone Nord au 15 octobre 2013 à 11 heures.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA CENI

9°-*Examen* de la lettre N°410/CPMP/CENI reçue le 15 septembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché par entente directe relatifs à la :

1. location de véhicules pour la CENI
2. fourniture de carburant pour la CENI.

Décision

1. *TOP-TOURS (location de véhicules) pour un montant de 34.080.000 Ouguiya TTC ;*
2. *STAR OIL (fourniture de carburant) pour un montant de 50.191.344 Ouguiya TTC ;*
3. *La CNCMP n'autorise pas la passation du projet de marché avec LOVOTO (location de véhicules). Motif : le prix proposé est supérieur au prix de référence du marché initial.*

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

10°-Examen de la lettre N°734/CMSBIE reçue le 12 septembre 2013, demandant l'approbation du plan prévisionnel de passation des marchés de la Direction de l'hydrologie et des barrages/Projet Aftout Echargui pour l'année 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2013.

11°-Examen de la lettre N°714/CMSBIE reçue le 29 août 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réalisation de huit nouveaux systèmes d'AEP dans la Wilaya de Gorgol.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières pour les motifs suivants :

- *Ecartement de trois (03) soumissionnaires moins-disant pour manquements de documents techniques et des groupes de 8 KVA cotés sans catalogues, alors que la majorité des catalogues proposés dans l'offre de l'attributaire ne sont exploitables faute de langue qui n'est pas le français exigée dans le DAO.*
- *Sur la proposition de l'attributaire :*
 - *présence de quatre membres du personnel clé dans l'équipe proposée pour les deux lots contrairement à ce qui est prévu dans le DAO (personnel par lot) ;*
 - *omission de quatre éléments du personnel clé pour le lot 1 ;*
 - *un seul matériel proposé pour les deux lots contrairement à ce qui est prévu dans le DAO ;*
 - *proposition de quelques pompes et groupes plus puissants que ce qui est demandé dans le DAO, ce qui peut avoir des effets sur les conduites et les charges d'exploitation.*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DE LA CUN

12°-Examen de la lettre N°031/CSPM/CUN reçue le 15 septembre 2013, demandant la objection sur la décision de rendre infructueux la DAO relatif à l'aménagement du rond point Nouadhibou.

Décision

La CNCMP maintient sa décision du 29 juillet 2013 pour absence de motifs nouveaux justifiant de rendre infructueux le DAO relatif à l'aménagement du rond point de Nouadhibou.

Signature

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

13°-Examen de la lettre N°031/CPMP/SACC reçue le 22 août 2013, demandant l'approbation des rapports d'évaluation relatifs à:

1. l'acquisition de quatorze véhicules pour le compte de la radio coran ;
2. la fourniture et la mise en service d'équipements TV pour le compte de la radio coran

Décision

1. *Ce point est reporté pour approfondissements ;*
2. *Approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à DV International pour un montant de 268.420 Euro HT et un délai d'exécution de quatre (04) semaines.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SNDE

14°-Examen du complément d'information reçu le 15 septembre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative au recrutement d'un consultant pour la validation du DAO et la supervision des travaux de pose de 7 km de conduite en fonte ductile.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SOMELEC

15°-Examen de la lettre N°1023/CPMP/SOMELEC reçue le 09 septembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif au recrutement d'un ingénieur-conseil chargé des études de faisabilité des avant-projets détaillés, de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des lignes électriques 90 et 33 kw et des postes associés.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet marché passé avec la société AECOM pour un montant de 2.433.700 Dollar Canadien HTT et un délai de livraison de 11 mois sous réserve de prendre en compte les observations en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.

16°-Examen de la lettre N°1036/CPMP/SOMELEC reçue le 16 septembre 2013, demandant l'approbation du dossier de pré qualification relatif à la conception, fourniture et montage de lignes de haute tension 225KV Nouakchott-Nouadhibou et des postes associés.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit dossier de pré qualification sous réserve de l'accord du bailleur de fonds

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

17°-Examen de la lettre N°523/CPMP/SR reçue le 01 septembre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif au transport de 4500 tonnes de blé.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

18°-Examen de la lettre N°542/CPMP/SR reçue le 10 septembre 2013, demandant l'approbation des projets de marchés relatifs :

1. aux travaux de construction du pont de Synthiane et du rechargement de digues existantes (lot 1) ;
2. aux travaux d'endiguement des berges en rive gauche et droite de l'adducteur principal du marigot de Ndiorol (lot 2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit sous réserve d'exiger que la caution d'avance de démarrage soit à 100% pour chaque marché :

1. lot 1 à AZIMA pour un montant de 277.024.323 UM HT avec un crédit d'impôt de 38.783.405 UM et un délai d'exécution de cinq (05) mois ;
2. lot 2 au groupement Nasser Mohamed al Sayer/SAYMMEX pour un montant de 78.366.534 UM HT avec un crédit d'impôt de 11.548.752 et un délai d'exécution de cinq(05) mois.

PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les membres du Comité Permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

